



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

**Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 18/09/2018**

Séance du jeudi 25 octobre 2018

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - N PHILIPPEAUX - C CHIQUERILLE - ML GALOPIN -
E OGER - E CHALOPIN - MP PATIN - P DONNINI - MB CHEREL -- LP CHAUVIN -- G DUBOIS -
S ROSSIGNOL -

Excusés : N REBILLON.

Absentes : J LECRIVAIN, AF GASNIER, C FRIGOULT, C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Guillaume Dubois.

Séance ouverte à 20h15

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES GENERALES

- Fougères Agglomération : rapport d'activités,
- Elections : désignation des délégués à la commission de contrôle.

URBANISME

- Revitalisation Centre Bourg : décision ANAH nationale pour l'opération RHI-ORI, scénarios pour l'implantation d'un commerce,
- Cession de chemins : informations sur le devis Géomat.

VIE ASSOCIATIVE/CULTURE

- Le point sur le transfert de compétences lecture publique à Fougères Agglomération.
- Information sur le projet du moulin de Colas, avec le chantier international Concordia.

PERSONNEL COMMUNAL

- Mouvements du personnel.

QUESTIONS DIVERSES.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.09.2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 27 septembre 2018.

2. FOUGERES AGGLOMERATION : RAPPORT D'ACTIVITES 2017.

Fougères Agglomération a voté son rapport d'activités 2017. Celui-ci a été transmis aux communes adhérentes (voir mail du 8 octobre).

Il fait le point sur les projets et activités de Fougères Agglomération de l'année 2017.

Il inclut par ailleurs le bilan social 2017, le rapport égalité hommes-femmes, les comptes administratifs 2017.

Au sommaire : la création de Fougères Agglomération, le cadre juridique et institutionnel, le cadre politique et le cadre territorial.

Puis les décisions communautaires dans les domaines suivants :

- Développement économique (emploi, subventions aux structures, tourisme marché aux bestiaux)
- Aménagement de l'espace (mobilité, urbanisme, habitat, environnement),
- Equipements culturels et de loisirs (espace Aumaillerie, conservatoire de musique, école de musique, école d'arts plastiques, galerie d'arts A.Bourgeois, lecture publique, Juliette Drouet, théâtre Victor Hugo, Aquatis, Base de loisirs de Chennedet),
- Services à la population (petite enfance, enfance, jeunesse, soutien aux associations sportives, office de sports, maison médicale, accueil des gens du voyage, fourrière animale),
- Soutien aux communes.

Madame Boucher informe le conseil municipal sur l'avancée du transfert des compétences (lecture publique, petite enfance, enfance, jeunesse, eau et assainissement).

Le fait que certaines compétences sont à la fois communautaires et sont restées communales pour certaines communes ne peut être que provisoire (ex : la compétence enfance).

Le conseil municipal souhaite être attentif au fait que les services restent a minima ce qu'ils sont aujourd'hui en cas de transfert.

Compétence mobilité : Monsieur Marboeuf est favorable au train à Fougères. C'est un sujet qui mérite d'être débattu au sein du conseil municipal. La liaison ferroviaire est déficiente dans ses axes Nord-sud et Est-ouest quant au ferroutage.

3. ELECTIONS : DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION DE CONTROLE.

Ref : Loi Pochon du 1^{er} août 2016, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

La loi POCHON vise à simplifier les modalités d'inscriptions sur les listes électorales. Les modalités d'inscriptions sont profondément revisitées et 68 articles sont abrogés ou modifiés.

En synthèse, les listes électorales seront gérées par l'INSEE au sein d'un répertoire électoral unique (REU). Celui-ci sera actualisé en permanence, y compris entre deux tours de scrutins.

Les principaux points sont :

- Les listes électorales sont permanentes. Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin.
- La liste électorale de la commune est extraite d'un répertoire électoral unique et permanent.
- L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) procède directement dans le répertoire électoral unique :
 - 1° Aux inscriptions et radiations ordonnées par l'autorité judiciaire ;
 - 2° Aux radiations des électeurs décédés et des électeurs qui n'ont plus le droit de vote.

- Les informations nécessaires à la tenue et à la mise à jour du répertoire électoral unique sont transmises par voie électronique.
- La commission administrative est remplacée par une commission municipale.
- Sont inscrites sur la liste électorale de la Commune les personnes qui ont atteint l'âge prévu par la loi pour être électeur à la date de ce scrutin ou, lorsque le mode de scrutin permet un second tour, à la date à laquelle ce second tour a vocation à être organisé.

Jusqu'à présent, la commission de révision des listes électorales étaient constituées du Maire, du délégué nommé par le Préfet, et du délégué nommé par le Président du Tribunal de Grande Instance.

A compter de janvier 2019, la commission sera composée de :

- 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire,
- 2 conseillers municipaux de la 2^e liste.

Le Maire et les adjoints ne peuvent pas faire partie de cette commission de révision.

Délibération : le conseil municipal désigne à l'unanimité les membres de la commission de révision des listes électorales comme suit :

Les 3 conseillers de la liste majoritaire sont : Marie-Laure Galopin, Eric Chalopin, Marie-B ChereL.

Les 2 conseillers de la 2^e liste sont : Guillaume Dubois, Séverine Rossignol.

4. REVITALISATION CENTRE BOURG : DECISION ANAH NATIONALE POUR L'OPERATION RHI-ORI, SCENARIOS POUR L'IMPLANTATION D'UN COMMERCE

▪ ORI

Suite à la délibération du 27 septembre 2018 demandant la création d'une ORI (opération de restauration immobilière) sur 10 immeubles du centre bourg, le dossier a été déposé auprès de l'ANAH national. la CNLHI (commission nationale de lutte contre l'habitat indigne) de l'ANAH a émis un avis favorable sur ce dossier le 7 octobre 2018.

Fougères Agglomération financera avec l'ANAH une nouvelle étude de calibrage pour poursuivre les réflexions.

Une prochaine réunion technique aura lieu le 12 novembre 2018.

▪ Scenarios pour l'implantation d'un commerce.

Le conseil municipal s'est réuni en commission le 4 octobre 2018 afin de déterminer quelles seraient les meilleures pistes de revitalisation de centre bourg. 4 lieux ont fait l'objet d'une étude comparative : l'actuel bar des sports, le site de l'ancienne boulangerie Hamard, le site de l'ancien office notarial, le site de l'ancien confort ménager.

Les sites confort ménager et boulangerie Hamard ont été écartés par la commission.

Bar des sports :

Ce bâtiment présente de nombreuses incertitudes concernant les travaux à réaliser. Une visite des bâtiments sera organisée en présence de Nadège Mazoué et d'élus volontaires. Les travaux seront à estimer. Les propriétaires souhaitent vendre l'habitation à 80 000 €.

La commune devra racheter les 2 licences (IV et tabac).

Le fonds de commerce est à vendre 55 000 € sur « Le Bon Coin ».

La famille Le Conniat nous a fait savoir il y a une dizaine de jours qu'elle abandonnait le projet sur la commune.

Ancien office notarial :

Le site a été retenu par la commission du 4 octobre pour poursuivre les réflexions, et approfondir l'étude de faisabilité.

Le fait que ce bâtiment soit propriété communale, que l'étude de requalification de « l'ilot temple » est en cours permettraient d'envisager un commerce avec restauration dans ce bâtiment avec un coût raisonnable (ou une restauration via un traiteur). L'étude architecturale de Nadège Mazoué donne une faisabilité technique à la transformation de ce lieu en bar-restaurant-événementiel.

Avec le pôle ESS, les habitants ont aussi réfléchi sur ce projet.

Le 15 novembre, 3 associations viennent faire part de leur expérience de mise en place de bars associatifs avec les habitants de ce projet. La réunion se passera au bar des sports.

L'association Julien Maunoir avance sur le projet de réhabilitation du cinéma : réalisation de l'espace d'accueil, espace rue et parking. Les responsables ont rencontré les différents partenaires : DDTM et SDIS (Commission de sécurité et d'accessibilité), le Département et Fougères Agglomération (pour les crédits Contrat de Territoire). Les travaux sont envisagés sur 2019.

Madame Boucher propose qu'ils puissent venir présenter leur projet lors de la prochaine commission urbanisme du 6 novembre 2018.

Délibération : le conseil municipal valide à l'unanimité les choix de la commission du 4 octobre : travailler sur les deux sites du bar des sports et de l'ancien office notarial.

5. CESSION DE CHEMINS : INFORMATIONS SUR LE DEVIS GEOMAT.

Le devis présenté au conseil municipal du 27 septembre 2018 était basé sur 6 chemins. Les chemins concernés sont au nombre de 34, ce qui porterait par une règle mathématique le devis de 14 000 € à 80 000 €.

Pour tout devis de plus de 25 000 €, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres.

Par ailleurs, Geomat nous a déclaré qu'ils seraient dans l'impossibilité de répondre à une telle demande en termes de temps et de personnel.

Après discussion avec le géomètre, il pourrait être proposé à la commission urbanisme de travailler dans un premier temps sur les chemins qui ont fait l'objet d'une demande d'acquisition par des habitants de la commune, puis éventuellement, dans les années à venir, de diviser la commune en secteurs pour lancer une procédure d'aliénation.

Il conviendra de finaliser les demandes des habitants : en effet, certaines personnes souhaitent acheter des chemins mais attendent d'avoir le prix avant de se déclarer en mairie.

La délibération du mois de septembre est abandonnée. Le prix va être revu suite au prochain travail de la commission urbanisme.

Le conseil municipal s'interroge sur le fait de maintenir un prix mutualisé de vente en incluant les frais de géomètre, ce calcul paraît plus équitable.

Délibération : le conseil municipal annule à l'unanimité la délibération du 25 septembre 2018 relative à cette affaire, et souhaite que la commission urbanisme travaille de façon prioritaire sur la vente des chemins aux habitants qui en ont fait la demande, ou vont être amenés à faire la demande lorsque le prix de vente sera déterminé.

6. LE POINT SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCES LECTURE PUBLIQUE A FOUGERES AGGLOMERATION.

Le transfert de la compétence lecture publique à Fougères Agglomération est prévue pour le 1^{er} janvier 2019.

Il convient de proposer à Fougères Agglomération un temps de travail transféré.

Virginie Anger est adjointe du patrimoine (filiale culturelle), elle est titulaire et à temps complet.

Elle effectue 95 heures pour la médiathèque, 45 heures pour la ludothèque et 12 heures pour le CCAS.

Fougères agglomération ne voit pas d'objection au fonctionnement actuel de la ludothèque. Il peut y avoir une convention passée avec la commune pour une quotité de temps (45 heures de temps d'emploi mensuel pour la ludothèque). Les achats de la ludothèque resteront à la charge de la commune. (La ludothèque est inscrite dans le cadre du contrat enfance jeunesse : CEJ signé avec la CAF. La CAF verse à ce titre une subvention annuelle de 2 974 € dans ce cadre).

De même pour les animations CCAS, soit de l'ordre de 12 heures par mois, une convention pourrait être passée entre Fougères Agglomération et le CCAS.

Ultérieurement, le montant du transfert de charge devra être validé.

***Délibération :** le conseil municipal donne un avis favorable pour le transfert du personnel lié à la compétence de lecture publique, et propose à Fougères Agglomération une convention pour le fonctionnement de la ludothèque et les animations CCAS. Le conseil municipal souhaite rester vigilant sur le fait de garder à minima le service existant.*

7. INFORMATION SUR LE PROJET DU MOULIN DE COLAS, AVEC LE CHANTIER INTERNATIONAL CONCORDIA.

Concordia est une association datant de 1950, mettant en place des chantiers internationaux. Ces chantiers sont proposés à de jeunes bénévoles.

Marie-Claire Boucher et Nelly Philippeaux les ont rencontrés cet été pour leur soumettre le projet de restauration du moulin de Colas. Le projet les intéresse, il porterait s'il est retenu sur une partie seulement de la restauration du bâtiment (une façade par exemple), et pourrait mutualiser sur le chantier les apports des jeunes de différents pays qui souhaitent participer au chantier, des jeunes de Saint-Georges-de-Reintembault (le proposer également aux jeunes de l'accueil de mineurs), et des artisans de la commune qui souhaitent s'investir dans le projet de restauration.

Un chantier Concordia dure 3 semaines. Pour l'hébergement, il faut prévoir des douches, un endroit pour préparer les repas.. (camping..).

Le coût du partenariat est de 5000 € + le coût des matériaux.

Concordia assure l'encadrement des jeunes et la technicité.

Une association communale (Les amis du Moulin de Colas) a déjà travaillé sur la restauration du moulin il y a quelques années. Concordia est reparti de ces données (relevés architecturaux notamment).

Un prochain retour de Concordia permettra de chiffrer la réhabilitation gros œuvre.

Ce bâtiment a un intérêt patrimonial. Le conseil municipal souhaite réfléchir sur le devenir de ce moulin après réhabilitation.

8. MOUVEMENTS DU PERSONNEL.

Sylvie Vaillot est recrutée en contrat aidé (parcours emploi compétences) sur le poste d'accueil de la mairie à raison de 20 heures par semaine, depuis le 23 octobre 2018 pour une durée d'un an.

Marie-Odile Auffray, ATSEM, prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire.

La commission enfance et la commission personnel devront déterminer, en lien avec l'école de l'être, les conditions de son remplacement.

9. QUESTIONS DIVERSES.

▪ Décision modificative n° 4.

Madame Boucher présente la décision modificative du budget :

Désignation	Dépenses	compte	Recettes	compte
Intérêts de la ligne de trésorerie	+ 1 150,00 €	6615		
opération d'ordre de rachat d'emprunt de 2017	+ 2 600,00 €	6688		
Taxe additionnelle aux droits de mutations			+ 3 750,00 €	7381
travaux chemins	- 265,00 €	2315 opération 196		
Titres de participation à la SPL tourisme.	+ 265,00 €	261		

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative n° 4.

▪ Remerciements.

L'association Danse remercie le conseil municipal de la subvention annuelle (34 élèves sont inscrites au cours).

Les parents de Louanne Leroux remercient également pour le prêt de la salle des sports pour leur soirée solidaire qui a rencontré un vif succès.

▪ Parking des Ajoncs.

Lors des concours de belote organisés par le Club de St-Georges, les voitures se sont garées de façon dangereuse (beaucoup de participants, pas de traçage au sol). Il conviendrait d'organiser le traçage.